



AVIS DE COURSE

Ligue 420 / 470
Intersérie dériveur double
Grade: 5B, Niveau L
15 octobre 2017

**Autorité Organisatrice : Société des Régates
d'Antibes**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
 - 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
 - 1.3. les règlements fédéraux.
- la régata minime individuelle ne comptera pas pour les sélections interrégionales.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte
 - A tous les bateaux en intersérie dériveur double.
- 3.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
420 / 470 Intersérie double	10 €

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation inscription:

Course individuelle : dimanche 15 octobre de 9h à 10h30.

Le lieu de déchargement et d'inscription se situe devant le club house sur le quai nord du port Vauban.

5.3. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Catégories
Dimanche 15 octobre	Course en flotte 11h	Intersérie double 420 470

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions
- affichées selon la Prescription Fédérale

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : banane pour la course en flotte.

8. CLASSEMENT

8.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2 pour la course en flotte.

A l'issue de ces courses, trois classements seront édités :

- Classement intersérie
- Classement 420
- Classement 470

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : 3 premiers de l'intersérie

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

SOCIETE DES REGATES D'ANTIBES

Quai Nord du Port Vauban - 06600 ANTIBES

04.92.91.13.13. - Fax. 04.92.91.13.96.

E.mail : secretariat@sr-antibes.fr

Site : <http://www.sr-antibes.fr/>